Une image contenant logo

Description générée automatiquement**12 Les défaillances des marchés et les défaillances de l’État**

**SYNTHÈSE RÉDIGÉE**

Le marché est un mode d’organisation des échanges économiques qui repose sur un mécanisme de prix permettant d’ajuster l’offre et la demande pour un produit ou un service. Sous certaines conditions, le marché permet aux agents économiques d’échanger entre eux dans des conditions qui sont profitables à tous. Toutefois, dans de nombreuses situations, le fonctionnement du marché est altéré par des défaillances dont les origines sont diverses. Dans cette situation, l’intervention de l’État peut s’avérer nécessaire afin de réduire ou d’éliminer ces défaillances mais aussi d’en limiter les effets préjudiciables pour les agents économiques. L’État peut donc apporter des solutions aux défaillances des marchés mais ses interventions peuvent, elles aussi, être entachées de certaines défaillances.

**1 Les défaillances des marchés**

On dénombre quatre catégories de défaillances des marchés : les externalités, les asymétries d’information, la concurrence imparfaite et l’existence de biens publics ou de ressources communes (biens communs).

**A** **Les externalités**

Dans le cadre d'un marché, l'activité de production ou de consommation d'un agent peut affecter le bien-être d'un autre agent sans que celui-ci ne reçoive ou ne paie une compensation monétaire en contrepartie. Les effets de cette activité échappent au marché, on les qualifie d’externalités. L’externalité peut être positive lorsque l’activité d’un agent améliore le bien-être d’autres agents gratuitement pour les bénéficiaires de cette externalité (cas d’une personne qui isole son logement et réduit l’impact de sa consommation énergétique sur le changement climatique). L’externalité est négative lorsque l’activité d’un agent réduit le bien-être d’autres agents sans compensation monétaire pour les victimes de l’externalité (cas de la pollution). La présence d’externalités est problématique, car le responsable de celle-ci ne reçoit aucune incitation à modifier son comportement alors que cela pourrait être bénéfique pour les autres agents (il devrait augmenter son activité s’il produit des externalités positives, la réduire dans le cas contraire).

**B** **Les asymétries d’information**

Le marché facilite les échanges mais son fonctionnement suppose que les agents fassent circuler entre eux des informations fiables, concernant par exemple les caractéristiques du produit ou ses performances. La fiabilité de ces informations est une condition nécessaire au bon fonctionnement du marché. En raison du comportement de certains agents économiques, l’information échangée sur un marché peut être biaisée afin d’en tirer bénéfice (cas des faux avis de consommateurs sur internet, du dénigrement entre entreprises, de l’opacité de l'information sur la provenance des produits). Dans ce cas, on parle d’asymétrie d’information : les agents n’ont pas accès à la même information selon qu’ils sont acheteurs ou vendeurs sur le marché, leur situation n’est pas symétrique. Cette asymétrie empêche le bon fonctionnement du marché et devient profitable à certains agents économiques au détriment des autres agents.

**C** **La concurrence imparfaite**

La concurrence est la compétition entre les entreprises d’un marché pour vendre leurs produits ou services aux consommateurs. Le niveau de concurrence sur un marché est fortement dépendant du nombre d’agents économiques en présence. Lorsqu’ils sont nombreux, il y a de fortes chances pour que le concurrence soit suffisante. Lorsque le nombre d'agents économiques se réduit, en particulier le nombre d'entreprises présentes sur le marché, la concurrence devient imparfaite, ce qui peut être à l’origine d’une défaillance du marché. En présence d’une concurrence imparfaite, les prix restent à un niveau trop élevé pour le consommateur et les entreprises ne sont pas incitées à innover. Plus grave, une trop faible concurrence peut rendre possible une entente entre certains agents du marché qui en tireront profit au détriment des autres agents du marché (entente entre plusieurs entreprises pour maintenir des prix élevés par exemple).

**D** **Les biens communs**

L’existence de biens publics ou de ressources communes est un dernier cas de défaillance du marché. On qualifie de bien public un bien non-rival (sa consommation n’entraîne aucune réduction de la consommation des autres usagers) et non-excluable (il est impossible d’exclure quiconque de la consommation de ce bien). En présence de tels biens, chaque agent a intérêt à attendre que les autres agents prennent l’initiative de la production et du financement de ce bien pour pouvoir ensuite en tirer bénéfice sans en supporter aucun coût. Il s’agit d’un phénomène de passager clandestin. Le plus souvent, de tels comportements débouchent sur une non-production du bien public ou une production dans des quantités insuffisantes. Lorsqu’une ressource est non-excluable mais rivale (on parle alors de ressource commune), le marché est également défaillant puisque le bien souffre de surexploitation : chaque individu ignore le fait que son propre usage épuise la quantité de ressources qui restera disponible pour les autres individus qui consomment également ce bien (exemple de la pêche).

**2 La correction des défaillances des marchés par l’État**

Les défaillances des marchés ne permettent pas une allocation efficace des ressources. L’État doit alors intervenir pour corriger les défaillances de marché.

En présence d’asymétries d’information, l’État peut intervenir de différentes manières afin d’améliorer la fiabilité de l’information. Ainsi, il a la possibilité de mettre en place des normes encadrant la collecte ou la restitution des informations par les agents économiques (labels de qualité). Encore, il peut confier la surveillance de ces informations à une autorité administrative indépendante comme la DGCCRF. Cette autorité peut intervenir pour faire cesser des pratiques illicites, par exemple en condamnant les sociétés concernées à verser des amendes et à informer les clients de leurs pratiques frauduleuses.

Si la concurrence est imparfaite sur le marché, l’État peut mettre en place une politique de la concurrence afin de garantir le respect de la concurrence. En France, l'État s’appuie sur une autorité administrative indépendante, l’Autorité de la concurrence, à qui il confie le contrôle des pratiques anticoncurrentielles. Cette autorité peut rendre des avis, prononcer des injonctions et même infliger des sanctions pécuniaires dès qu’elle constate des comportements anticoncurrentiels dommageables pour les agents économiques (cartel des yaourts, entente sur le prix des compotes).

Lorsque des externalités sont présentes sur le marché, l’État peut également remédier aux défaillances du marché en encourageant les activités à l’origine d’externalités positives (subventions versées aux agents qui sont à l’origine de cette externalité) et limiter les activités sources d’externalités négatives (imposer des taxes ou des normes aux agents responsables de cette externalité).

Enfin, lorsque le marché est défaillant en raison de biens publics ou de ressources communes, c’est à l’État que revient la responsabilité d’organiser la production et le financement des biens publics ainsi que d’éviter la surexploitation des ressources communes, par exemple en réglementant leur usage ou leur accès (limitation de l’utilisation de l’eau en période de sécheresse par exemple).

**3 Les défaillances de l’action publique**

Les interventions de l’État sont donc nécessaires pour apporter des solutions aux défaillances des marchés. Cependant, l’économie peut également être confrontée à des dysfonctionnements de l’action publique.

En premier lieu, l’État peut être influencé dans ses décisions par l’action des lobbies. Ces grandes entreprises, secteurs d’activité ou associations défendent leurs intérêts politiques, économiques, sociaux ou environnementaux en cherchant à influencer les décideurs publics. Cette influence est parfois facilitée par la complexité de certains domaines, mal maîtrisés par les décideurs publics. À la recherche d’informations sur ces domaines, les décideurs sont sensibles aux informations mis à leur disposition par les lobbies. En raison de cette influence, les décideurs peuvent prendre des décisions qui ne vont pas dans le sens de l’intérêt général mais servent des intérêts privés.

En second lieu, l’action publique peut être défaillante en raison d’un manque de coordination entre les décideurs. Il s’agit d’un problème voisin du phénomène de passager clandestin. Certains décideurs représentant un pays peuvent refuser de s’engager sur des problèmes d’ordre international et attendre que les autres pays prennent des mesures. Ainsi, ils pourront en tirer bénéfice sans en supporter aucun coût. Si tous les pays ont le même comportement, aucune mesure n’est prise et le problème n’est pas réglé. Dans le cas du changement climatique par exemple, les désaccords entre les gouvernements des différents pays participant aux conférences sur le climat débouchent sur des actions trop réduites voire de l’immobilisme qui pénalisent les populations.